

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la séance du : Jeudi 16 février 2023

Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 entrée en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2022 Article L 2121-15 du CGCT

L'an deux mille vingt-trois, le seize février, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Maire.

<u>Étaient présents</u>: BENITO Richard - BOMPAR Claude - CANCIAN Ludovic - CHACON Mathias - COMBES Gilles - GRANDCOLAS Sophie - LANTA Jean-Marc - MEUNIER Roger - PELFORT Myriam - PERRICHON Elsa - PETIT Michel - PINOTIE Gérard - SEGUIER Florence - TABERNA Françoise.

<u>Étaient absents</u>: CROS Arlette ayant donné pouvoir à PERRICHON Elsa - FIORIO Anaïs ayant donné pouvoir à CANCIAN Ludovic - MAERTENS Yvan ayant donné pouvoir à PINOTIE Gérard - MOTTLO Cédric ayant donné pouvoir à PELFORT Myriam - VERNERET Elisabeth ayant donné pouvoir à TABERNA Françoise.

Monsieur Ludovic CANCIAN a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Maire procède à l'ouverture de la séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 8 décembre 2022. Sans observation, le procès-verbal est adopté.

1°) MODIFICATION DU TABLEAU D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES 2022 - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION AUX COMMUNES

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de délibérer sur l'approbation de la modification du tableau d'évaluation des charges transférées par les communes à la communauté de commune pour l'année 2022.

Il présente le tableau d'évaluation des charges transférées qui doit être modifié afin de régulariser les attributions de compensation des communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la proposition de modification du tableau d'évaluation des charges transférées à la communauté par les communes membres pour l'année 2022.

APPROUVE le calcul des attributions de compensation pour chaque commune, conformément au nouveau tableau ciannexé.

2°) <u>DEMANDE DE SUBVENTION GROUPE SCOLAIRE – APPEL DE LA DEUXIEME</u> TRANCHE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que la commune s'est engagée dans la construction d'un groupe scolaire et a attribué un mandat de maitrise d'ouvrage à la société Thémélia pour la réalisation de ce projet.

En ce qui concerne les demandes d'aides, le projet a été découpé en 2 tranches. Les montants pour la 1ère tranche sont ceux qui ont été notifiés par l'Etat et le Département du Tarn.

Il convient à ce jour de confirmer la 2ème tranche avec son plan de financement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-joint,

1

Monsieur MEUNIER souhaite s'assurer que les pourcentages de la première tranche sont acquis. Monsieur PETIT répond par l'affirmative et précise que le total de la première tranche est de 55.25% de subvention ce qui est inférieur à ce que l'on espérait. Pour la deuxième tranche, le maximum est demandé en espérant que les taux soient supérieurs à la première tranche.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité (18 voix pour et 1 voix contre Françoise TABERNA):

- APPROUVE l'appel de la deuxième tranche et le plan prévisionnel de financement joint à la présente délibération;
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'ensemble des financeurs ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à actualiser les dossiers de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

3°) <u>DEMANDES DE SUBVENTIONS ACCESSIBILITE GYMNASE – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT</u>

Un dossier de demande de subvention a été déposé pour ce programme de travaux en mai 2022. Monsieur CANCIAN rappelle que les travaux consistent en l'installation de sanitaires adaptés, l'élargissement des portes pour les mettre aux normes PMR, la modification de l'entrée avec enlèvement du tapis et pose d'un caillebotis.

Il n'a pas été retenu au titre de la programmation DETR 2022 par la Préfecture.

Le coût du projet était estimé en 2022 à 6 927.72 € HT.

Après actualisation des devis, tenant compte de l'augmentation des couts des matériaux, le montant s'élève à 7 457.78 € HT.

Le plan de financement actualisé hors taxe serait le suivant :

SOIT UN TOTAL DE	7 457.78 € H.T.
MAIRIE AUTOFINANCEMENT 20% soit	1 491.56 €
Région 20 % soit	1 491.56 €
Département 20 % soit	1 491.56 €
DETR 40% soit	2 983.10 €

Le cas échéant, il sera actualisé en fonction des montants attribués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE le plan de financement actualisé ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental ainsi que du Conseil Régional sur la base d'un coût estimé à 7 457.78 € H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à actualiser les dossiers de demande de subvention et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur MEUNIER interroge sur l'état de réalisation de l'agenda d'accessibilité. Monsieur CANCIAN précise que dans le plan pluriannuel qui avait été réalisé, il reste le C2L, cependant avec le

déménagement du centre de loisirs dans le cadre du groupe scolaire il n'y a plus besoin de modification. Il restait également la tranche de la bibliothèque qui a été partiellement résolue. Une sonnette pourrait être installée en bas de la rampe d'accessibilité pour répondre au problème de la pente qui est un peu trop forte.

4°) <u>DEMANDE DE SUBVENTION - PLAN PLURIANNUEL VOIRIE / AMENAGEMENT URBAIN - SECTEUR A - REQUALIFICATION ET SECURISATION DU CENTRE DU VILLAGE</u>

Monsieur le Maire présente l'état de l'avancement de l'étude de faisabilité conduite pour l'élaboration d'un plan pluriannuel voirie/aménagement urbain approuvée en conseil municipal le 29 septembre dernier.

L'étude a permis d'identifier plusieurs secteurs :

- Secteur A : Croisement Avenue de Castres et Bd Albin Batigne + Rue de la République et Place de la Mairie + pont
- > Secteur B : Aménagement de la contre-allée sous le Château
- > Secteur C : Impasse Jean Jaurès, rue de l'Agout

- Secteur D : Allée Général de Gaulle
- Secteur E : Rues du cœur de Village (rue d'Orléans, rue de l'Eglise, rue d'Empaillas, rue Gallieni, rue Clémenceau, rue Pasteur)
- ➤ Secteur F : Avenue de Castres du Centre Bourg à la rue du Corps Franc du Sidobre
- Secteur G : Avenue de Castres de la rue du Corps Franc du Sidobre à l'Avenue de Lautrec

Le Secteur A a été retenu comme prioritaire lors des commissions « Travaux » et « Urbanisme » du 6 février dernier et un groupe de travail sera mis en place pour l'étudier. Il concerne la requalification et la sécurisation du centre du village et la création de liaison douces.

Il comprendrait l'aménagement depuis la pharmacie pour la route de Castres et depuis le bureau de tabac pour le boulevard Albin Batigne. Il intègre un rétrécissement de chaussée et une création de voie douce, un plateau ralentisseur et la mise en place d'un rond-point. Il comprend également la requalification et l'aménagement de la rue de La République en zone de rencontre limitée à 20 Km/h avec revêtement spécial et bordures.

Il est également prévu d'aménager un parvis devant la mairie et de recalibrer le pont de la même largeur que la RD30 au niveau des Barris pour créer une voie douce.

L'objectif est donc de sécuriser les voies et le pont en élargissant les trottoirs qui vont conduire à la nouvelle localisation du groupe scolaire et d'aménager des liaisons douces pour les enfants qui fréquenteront le groupe scolaire ainsi qu'aux résidents de la maison de retraite et de la future résidence autonomie afin qu'ils puissent profiter du centre du village, du jardin public ou des allées de Siloë en toute sécurité. Cette liaison douce conduira également à l'ancienne gare dans la perspective de la future connexion à la piste cyclable Castres/Murat.

Cette délibération a pour but d'expliciter le plan de financement du projet du secteur A qui pourrait se faire en 2 tranches et d'avoir un retour sur le niveau des aides des différents financeurs. Après travaux en groupe de travail, le projet sera représenté en commissions et en conseil municipal pour validation.

DETAIL ESTIMATIF

Le coût estimatif de l'opération du secteur A s'élèverait à un montant de Coût de l'étude de faisabilité 18 840 € H.T.

Total 1 155 840.00 € H.T.

PLAN DE FINANCEMENT

Tranche 1 Tranche 2 587 340 € 568 500 €

Financeurs	Tranche 1		Tranche 2	
	% Dépenses	Montant	% Dépenses	Montant
D.E.T.R.	40%	234 936 €	40%	227 400 €
REGION	10%	58 734 €	10%	56 850 €
DEPARTEMENT	30%	176 202 €	30%	170 550 €
AUTOFINANCEMENT	20%	117 468 €	20%	113 700 €
TOTAL		587 340 €		568 500 €

Le maire propose à l'assemblée de solliciter les aides selon ce plan de financement auprès des différents financeurs. **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité (18 voix pour et 1 abstention Arlette CROS par procuration):

- **SE PRONONCE** favorablement sur le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** le maire à solliciter les aides auprès des différents financeurs.

Débat :

Monsieur MEUNIER demande comment le projet a été monté, si un groupe de travail a été constitué, remarque qu'il n'y a pas eu de compte-rendu, avance que ce projet a été déposé au pôle routier de Mazamet et souhaite s'assurer que cette délibération ne concerne que les demandes de subvention et ne vaut pas acceptation du projet.

Monsieur Petit répond qu'un groupe de travail a été constitué auquel Monsieur BENITO n'a pas pu participer, que le cabinet a présenté un projet assorti d'un plan pluriannuel avec différentes tranches, que ce dossier est une base de travail, que le conseil municipal a été informé de ce projet, qu'il a été seulement présenté au pôle routier, que ce qui est proposé ce jour et le vote de la demande de subvention par suite du chiffrage que le cabinet GAXIEU a réalisé et que le projet ne se fera que si l'on obtient des financements.

Pour certains membres de l'assemblée l'aménagement du carrefour pose question ainsi que le montant des autres tranches et la priorisation des projets.

Monsieur PETIT répond que pour ralentir la vitesse sur la rue de la République la seule solution c'est d'intervenir à partir du carrefour. Cette tranche est la plus élevée et ressort comme prioritaire par rapport à d'autres éventuel projet car les aménagements envisagés sont une suite logique de la nouvelle implantation du groupe scolaire Il constituera un groupe de travail afin de travailler sur le projet d'aménagement avec le cabinet GAXIEU.

5°) <u>CONVENTION AVEC LE SMAH DU DADOU POUR ADDUCTION D'EAU POTABLE</u> SECTEUR DES ANOUALS – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MAIRE

Il est prévu la vente de quatre terrains à bâtir aux Anouals mais du fait de l'absence de conduite à proximité de ces terrains il est nécessaire d'envisager une extension de réseau que le Syndicat du DADOU n'a pas décidé d'engager ni de prendre en charge. Après avis des commissions Travaux et Urbanisme, il est proposé de procéder à cette extension du réseau en vue de la desserte d'aménagement de ces parcelles. Les travaux d'un montant de $14\,470.06\,\ell$ HT seront à prendre en charge par la commune avec une participation à hauteur de 20% du SMAH DADOU soit $2\,894.01$ HT et un reste à charge pour la commune de $11\,576.05\,\ell$ HT. Les aides du Département ne sont pas envisageables car il n'y a pas de pose de compteur.

Une convention déterminant la part prise en charge par la commune devra être signée avec le syndicat SMAH Dadou qui portera le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE les travaux d'extension de réseau pour une participation de la commune de 11 56.05 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le SMAH du DADOU.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire propose de constituer le groupe de travail pour le projet Voirie/Aménagement urbain. Seraient intéressés, Mesdames Florence SEGUIER, Elsa PERRICHON, Myriam PELFORT, et Messieurs Gilles COMBES, Gérard PINOTIE, Ludovic CANCIAN, Richard BENITO, Jean-Marc LANTA, Roger MEUNIER. Ce groupe sera constitué par le maire et comprendra 5 à 6 personnes en plus du maire. A la demande de Monsieur MEUNIER, Monsieur PETIT répond qu'il n'y aura pas de compte-rendu du groupe de travail. Seront uniquement diffusés ceux des commissions et des conseils municipaux.

Le maire informe que lors du prochain conseil municipal sera mise à l'ordre du jour l'acquisition de l'emprise de terrain de la parcelle de la famille Loup pour les besoins du groupe scolaire.

Il fait état de l'avancée des travaux du groupe scolaire : les travaux de terrassement sont terminés, les fondations sont coulées pour moitié, le planning est respecté.

Il poursuit en indiquant que les réunions informelles seront supprimées. En effet, les informations reprises dans les articles de la Dépêche par les élus de l'opposition ne correspondent pas à la réalité. Il ajoute que l'opposition ne le gêne pas mais que dans ces articles il s'est agi de désinformation qu'il n'accepte pas. Monsieur Meunier avance une nouvelle fois qu'il n'y a pas suffisamment d'information. Monsieur le maire précise que ces réunions permettaient le transfert d'information et qu'elles n'étaient pas des groupes de travail.

Madame BOMPAR ajoute que le rôle du maire est de rassembler et non de diviser et qu'elle est déçue de cette décision. Monsieur PETIT affirme qu'il est désolé d'être arrivé à cela et que de son côté il est déçu du comportement de l'opposition. Monsieur MEUNIER redemande que le compte-rendu des réunions soit réalisés mais Monsieur PETIT maintien sa décision.

Madame PERRICHON informe qu'un nouveau règlement intérieur de la bibliothèque sera proposé au prochain conseil municipal. Des contraventions poétiques ont été distribuées sur les voitures pour rappeler la tenue du concours de poésie slam. Le 24 mars à 20h30, sera organisé à Roquecourbe un nouveau concert dans le cadre de « chantons sous les toits ».

4

L'exposition Art en Siloë se déroulera du 15 au 25 avril et les deux artistes d'honneur sont retenus. Enfin dans le cadre des chantiers loisirs jeunes auxquels 36 jeunes sont inscrits, le chantier de Roquecourbe sera l'entretien des chemins de randonnée.

Deux projets sont inscrits aux votes des budgets participatifs du Département du Tarn, celui de l'association « Sauvegarde du pays Sacradel » pour la mise en place de plaques explicatives des sites touristiques de Roquecourbe afin de créer un parcours touristique sur la commune et celui de l'association « Castres Camin » qui consiste en la rénovation d'un arrêt de gare de l'ancienne voie du chemin de train. Tout le monde est invité à voter pour soutenir ces projets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le secrétaire de séance, Ludovic CANCIAN Le Maire, Michel PETIT.